



# PARIS RESPIRE : LA MOBILITE SE TRANSFORME

SEPTEMBRE 2018

DOSSIER DE PRESSE

# SOMMAIRE

**P5 L'ÉVÈNEMENT: LA 4ÈME JOURNÉE SANS VOITURE**

**P6 LES CHIFFRES DE LA MOBILITÉ ET DE LA QUALITÉ DE L'AIR À PARIS**

**P11 LA VILLE S'ENGAGE EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES**

- a) Bilan d'avancement du plan vélo
- b) Vélib' : le service poursuit son redressement
- c) La stratégie Paris Piéton
- d) Le renouveau des Places parisiennes

**P27 DES ACTIONS POUR PROPOSER DES ALTERNATIVES AUX VÉHICULES INDIVIDUELS POLLUANTS**

- a) L'offre SVP
- b) L'offre de free-floating électrique à venir
- c) Les aides à la mobilité électrique

**P31 UN ESPACE PUBLIC APAISÉ**

- a) Paris Respire
- b) La diminution du volume sonore parisien



# L'ÉVÈNEMENT : LA 4<sup>e</sup> JOURNÉE SANS VOITURE

Depuis 2014 se tient à Paris, une fois par an, la **Journée sans voiture**. Comme son nom l'indique, durant cet événement, aucun véhicule à moteur ne peut circuler dans la capitale, afin d'offrir, le temps d'une journée, la possibilité de découvrir Paris autrement, plus calme et plus apaisé. La capitale témoigne ainsi de sa volonté d'accélérer la transition énergétique et de lutter contre la pollution de l'air, en développant les alternatives à l'usage des véhicules polluants.

## Les nouveautés de l'édition 2018 !

L'édition 2018 se veut plus ambitieuse encore. Cette année, pour la première fois, la circulation sera interdite dans tout Paris, et encore plus restreinte dans le cœur de la capitale : seuls les transports collectifs et taxis seront autorisés à y circuler, avec une vitesse limitée à 20km/h, permettant aux piétons de profiter de l'espace public ainsi libéré. Les secteurs « Paris Respire » seront également tenus.

Nombreux seront les événements prévus ce jour-là : Showroom des mobilités partagées sur le parvis de la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement, Salon de la glisse urbaine et de l'écomobilité (Jardins du Trocadéro), Paris Rollers Marathon, bourse aux vélos, et encore bien d'autres animations à découvrir !

# LES CHIFFRES CLÉS DE LA MOBILITÉ ET DE LA QUALITÉ DE L'AIR À PARIS

## CIRCULATION AUTOMOBILE

**-6%**  
DE TRAFIC

en 2018 dans Paris intramuros par rapport à 2017 : une baisse record depuis plus de vingt ans (source DVD).

**-15,8%**  
DE TRAFIC

entre juin 2013 et juin 2018 dans Paris intramuros (source DVD).

**13.7km/h**  
DE VITESSE MOYENNE

dans Paris intramuros en juin 2018 : un chiffre stable par rapport à juin 2017, qui démontre que les conditions de circulation sont stables (source DVD).

## CIRCULATION DES DEUX-ROUES MOTORISÉS

**-8%**  
DE TRAFIC

en juin 2018 par rapport à juin 2017 (source DVD).

## QUALITÉ DE L'AIR

**0**  
PARISIEN

exposé à un dépassement de la valeur cible en particules PM2.5 en 2017, contre **700.000 Parisiens** exposés en 2013 (source Airparif).

**80.000**  
PARISIENS

exposés à un dépassement de la valeur limite en particules PM10 en 2017, contre **1,1 millions de Parisiens** exposés en 2013 (source Airparif).

**1**  
MILLION  
DE PARISIENS

exposés à un dépassement de la valeur limite en dioxyde d'azote en 2017 contre **1,8 million de Parisiens** exposés en 2013 (source Airparif).

## RIVES DE SEINE

**2,4**  
MILLIONS  
DE VISITEURS

millions de visiteurs ont fréquenté les berges de la rive droite depuis leur piétonnisation.

**+12%**  
DE FRÉQUENTATION

des piétons et vélos au parc des Rives de Seine en juin 2018 par rapport à juin 2017.

## LA MOBILITE ELECTRIQUE : AIDES ET INCITATIONS À PARIS

### JUSQU'À **33%** DE SUBVENTION

du prix d'achat et dans un plafond de **400 €** sur les vélos, cyclomoteurs ou tricycles à assistance électrique.

### UN BOUQUET DE MOBILITÉS PLAFONNÉ À **600 €** DE SUBVENTION

est proposé (Navigo, Vélib'...), une fois par personne, pour les particuliers, en échange de l'abandon d'un véhicule personnel.

### JUSQU'À **4000 €**

de subventions pour une mise aux normes électriques dans les parties communes pour les copropriétés parisiennes.

### JUSQU'À **50%** DE SUBVENTION

du montant des travaux pris en charge sur la mise en place d'abris vélo sécurisés.

### JUSQU'À **50%** DE SUBVENTION

du montant des travaux pris en charge sur la mise en place des points de recharges pour les véhicules électriques.

### JUSQU'À **20%**

du prix d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable pris en charge pour les taxis.

### JUSQU'À **15%**

du prix d'un véhicule électrique à usage professionnel pour les artisans et commerçants pris en charge.

### **7 h** DE STATIONNEMENT GRATUITES

pour les professionnels avec la carte pro mobile.

### GRATUITÉ DU STATIONNEMENT

pour tous les véhicules électriques et GNV.

RETROUVEZ TOUTES  
LES AIDES ET DÉTAILS  
DES MODALITÉS  
SUR LE SITE PARIS.FR



# LA VILLE S'ENGAGE EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES

## A. BILAN D'AVANCEMENT DU PLAN VÉLO

Depuis que la Ville a adopté son Plan Vélo pour 2015-2020, Paris s'est fixé l'objectif ambitieux de devenir une des capitales mondiales du vélo. Ainsi, un investissement inédit de plus de 150 millions d'euros est déployé, l'objectif étant de tripler les déplacements à vélo d'ici 2020, passant de 5 à 15% de part modale des déplacements.

### 10.000 PLACES DE STATIONNEMENT EN PLUS POUR LES VÉLOS : OBJECTIF ATTEINT !

Différentes possibilités de stationnement ont été étudiées afin de proposer aujourd'hui, un service complémentaire aux cyclistes parisiens à proximité de leur lieu de travail, de résidence, des zones d'activité et de loisirs. L'offre de stationnement de surface a ainsi été complétée avec de nouvelles aires plus petites, mais plus nombreuses, pour mailler tout le territoire. Un deuxième programme d'arceaux vélo, auquel s'ajoutera également le déploiement de Velobox (stationnement sécurisé), est programmé.

# Paris à vélo

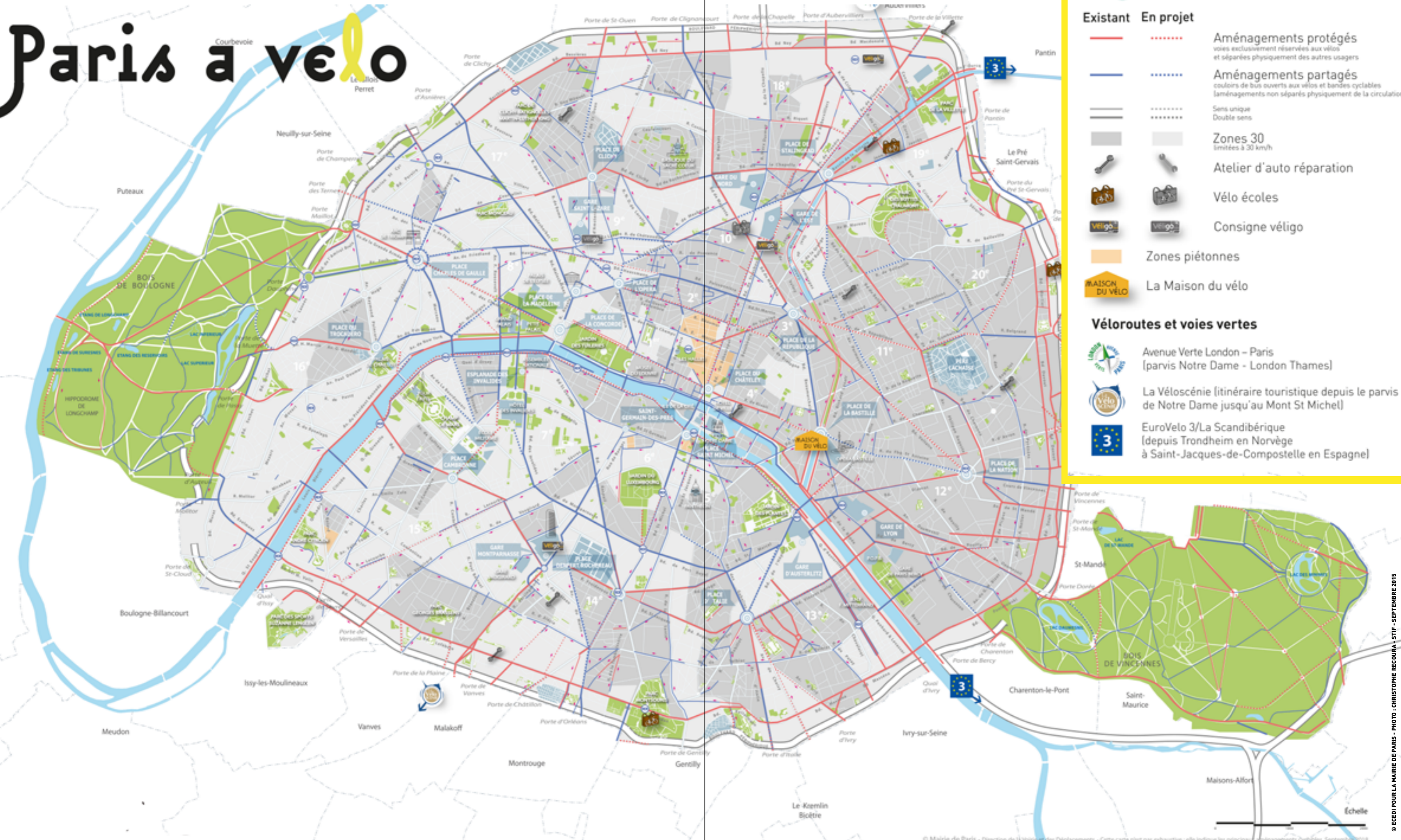
## Légende

Existant En projet

- Aménagements protégés  
voies exclusivement réservées aux vélos  
et séparées physiquement des autres usagers
- Aménagements partagés  
couloirs de bus ouverts aux vélos et bandes cyclables  
l'aménagement non séparé physiquement de la circulation
- Sens unique
- Double sens
- Zones 30  
limitées à 30 km/h
- Atelier d'auto réparation
- Vélo écoles
- Consigne véligo
- Zones piétonnes
- La Maison du vélo

### Véloroutes et voies vertes

- Avenue Verte London - Paris  
(parvis Notre Dame - London Thames)
- La Véloscénie (itinéraire touristique depuis le parvis  
de Notre Dame jusqu'au Mont St Michel)
- EuroVelo 3/La Scandibérique  
(depuis Trondheim en Norvège  
à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne)



© Mairie de Paris - Direction de la Sécurité et des Déplacements - Cette carte n'est pas exhaustive, elle indique les principaux aménagements, validés, septembre 2015

© EGEDI POUR LA MAIRIE DE PARIS - PHOTO - CHRISTOPHE RECOURA - STIF - SEPTEMBRE 2015

# FOCUS

## Les pistes cyclables emblématiques en chantiers

### Rue de Rivoli

C'est l'une des actions majeures du Plan Vélo de Paris. L'aménagement d'une large piste cyclable se poursuit rue de Rivoli (4e) : depuis le 15 mars, les cyclistes empruntent le premier tronçon achevé entre la rue Pavée et la rue des Archives. Cet aménagement permet aux cyclistes, qui cohabitent d'ordinaire avec les bus dans une voie spécifique, de rouler en toute sécurité.

La construction de la piste cyclable de la rue de Rivoli se poursuit avec le tronçon situé entre l'Hôtel de Ville et Châtelet. À terme, en 2019, elle reliera la place de la Concorde à la place de la Bastille. La piste est l'une des pièces maîtresses du Réseau Express Vélo (REVe) qui traversera la capitale sur deux grands axes structurants, nord-sud et est-ouest. L'inauguration prochaine concernera le tronçon « Rue Pavée-Boulevard Sébastopol », et aura lieu le 19 septembre 2018, d'autres travaux se poursuivant encore sur le reste de la piste.

L'inauguration prochaine concernera le tronçon « Rue Pavée-Boulevard Sébastopol », et aura lieu le 19 septembre 2018, d'autres travaux se poursuivant encore sur le reste de la piste.

### Champs-Élysées

Les travaux débiteront à partir du mois d'octobre 2018, pour s'achever en décembre 2019. Ils seront réalisés en deux tronçons successifs : sur la partie haute d'abord, depuis la place de l'Étoile jusqu'au Rond-Point des Champs-Élysées, puis sur la partie basse, du Rond-Point jusque la place de la Concorde.

Ces travaux sont de plusieurs natures : réalisation de séparateurs pour les pistes cyclables, rénovation de tous les îlots et refuges piétons, et création de quais bus avancés le long de la piste cyclable côté chaussée.

### Voltaire

En travaux depuis le mois de juillet 2017, le boulevard Voltaire (11e) est en sens unique de la place de la République jusqu'au croisement de la rue Jean-Pierre-Timbaud. Le projet de piste cyclable s'achèvera en décembre 2018, avec à terme, deux pistes protégées dans les deux sens de la circulation permettant de relier en toute sécurité, la place de la Nation à la place de République.





## B. VÉLIB' : LE SERVICE POURSUIT SON REDRESSEMENT

L'entreprise gestionnaire poursuit le redressement du service Vélib. Les nombreux correctifs apportés sur une partie du parc cet été se révèlent efficaces et sont progressivement généralisés. Les objectifs fixés pour fin août ont été atteints. Ainsi, au 6 septembre 2018 :

- **Le service compte 820 stations fonctionnelles, dont 800 électrifiées.**

Le maillage parisien commence donc à être satisfaisant. Il reste toutefois encore du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif fixé au contrat de 1.400 stations fonctionnelles à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

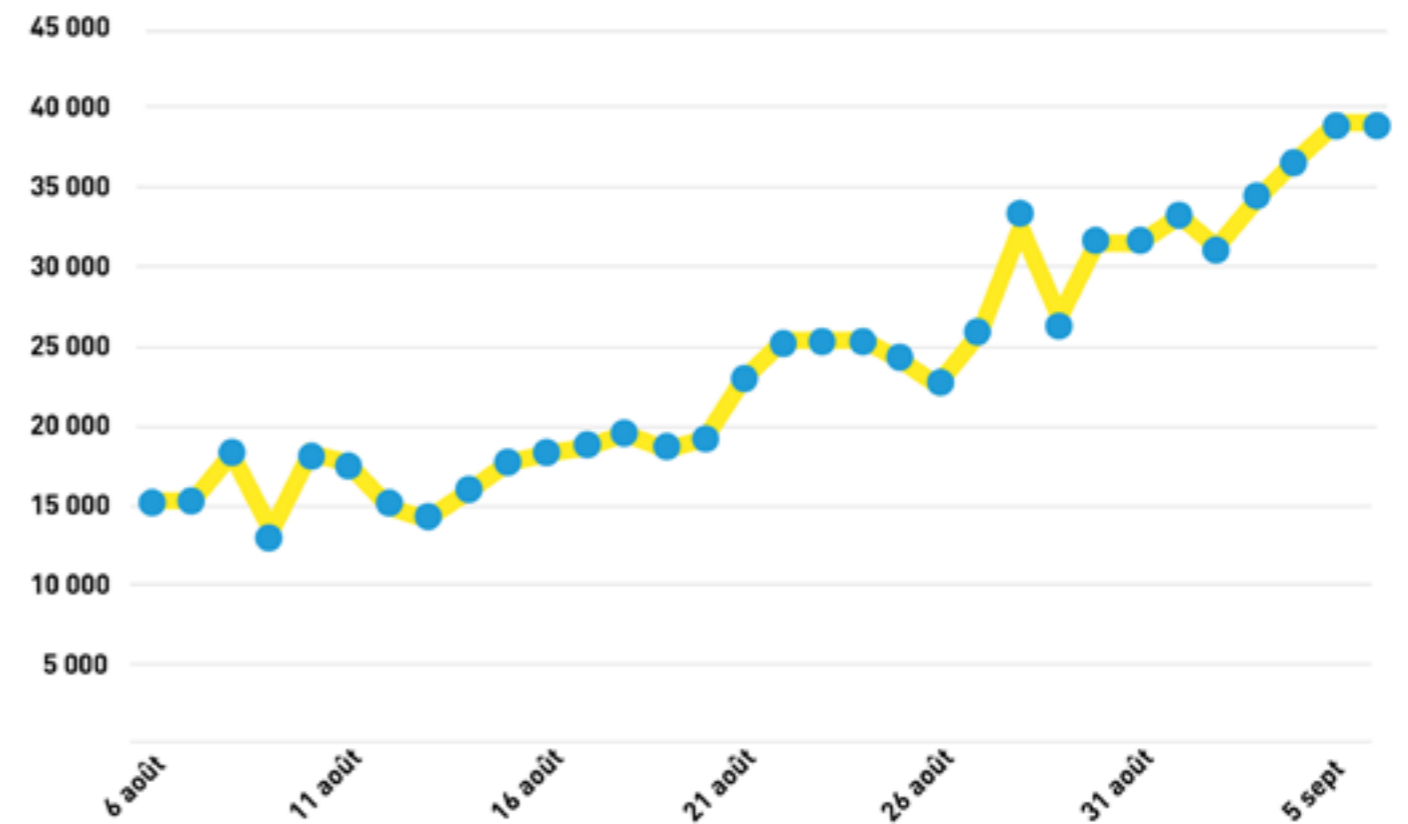
- **10 000 Vélib' sont aujourd'hui en circulation,**

dont 34% de Vélib' électriques, pour 3.500 seulement en mai. L'objectif final fixé à l'entreprise est de 20.000 Vélib' en circulation.

- **Près de 40.000 trajets effectués chaque jour,**

contre 4.000 trajets par jour en juin. L'amélioration est notable, mais le service reste encore loin des 150.000 trajets par jour atteints sous l'ancien système Vélib'.

La Ville de Paris se satisfait de ces améliorations mais maintient toute sa vigilance, aux côtés du Syndicat Vélib' Métropole, pour que l'entreprise finalise au plus vite le redressement et le déploiement complet du service.



Déploiement du service Vélib



## C. LA STRATÉGIE PARIS PIÉTON

La marche est une pratique bénéfique pour la santé et l'environnement. C'est également un mode de déplacement gratuit, accessible au plus grand nombre, et souvent rapide et efficace dans une ville dense. Elle contribue à l'hospitalité et à l'agrément des espaces publics. 60 % des déplacements internes à Paris se font à pied, Parisiens et Franciliens confondus.

Pour toutes ces raisons, le Conseil de Paris s'est penché sur une stratégie dite «Paris piéton» consistant d'une part, à répondre aux propositions formulées par les Parisiennes et les Parisiens dans le cadre du Budget participatif et des initiatives de démocratie participative lancées par Anne Hidalgo depuis 2014, et d'autre part, à soutenir les mairies d'arrondissement et les territoires limitrophes de la capitale dans leurs actions de proximité visant à favoriser les aménagements piétons et à mettre la marche à pied à l'honneur.

## DEPUIS LE DÉBUT DE LA MANDATURE, CINQ CHANTIERS PIÉTONS ESSENTIELS ONT ÉTÉ LANCÉS DANS L'OBJECTIF DE :

### • Faciliter les continuités piétonnes et de nouveaux partages de la voirie :

- Des travaux sur les **axes routiers** ont été ou sont entrepris notamment Avenue du Général Leclerc (14e), Rue de la Chapelle – Max Dormoy (18e), ou encore au niveau de la Rue de Rivoli. Avenue René Coty, un chantier participatif a été lancé dans le but de préfigurer le réaménagement de l'avenue et de renforcer les continuités piétonnes du terre-plein central.

- Des **promenades ont également été valorisées**, par exemple au niveau des Boulevards de Belleville, de Charonne et Ménilmontant (11e et 20e), une promenade sportive, verte et culturelle a été créée.

- Des **places ont été réaménagées**, parmi lesquelles la Place du Colonel-Fabien ou celle de Cambronne, ou la Place Gabriel Péri (9e) réaménagée en 2016.

- Les **trottoirs ont été élargis**, en particulier dans la rue des trois Bornes (10e), rue Dauphine (6e) et rue du Château (14e).

### • Favoriser la diversité d'usages de la rue :

- Dans certains quartiers, **la vie de rue est privilégiée plutôt que la circulation motorisée**, dont la Rue Stanislas (6e) ou une zone piétonne a été créée.

- Création de «**rues aux enfants** » en piétonnant des rues et en y aménageant des mobiliers ou peintures au sol favorisant le jeu. Dans les projets de «**rues sportives** », un mobilier spécifique sera également dédié aux plus jeunes. Ces dispositifs sont à retrouver dans la des Coutures St Gervais (3e).

### • Élever les standards de confort des espaces publics :

- Les espaces publics se veulent plus surs et plus accueillants, de fait, au Bois de Vincennes (12e), le Carrefour de la Conservation a pu bénéficier de travaux de sécurisation des traversées.

### • Repenser l'orientation des piétons :

- Des **repères plus efficaces pour trouver son chemin** ont été créés, dans cet objectif, des plans de quartiers ont été créés pour indiquer le circuit des musées à proximité du Trocadéro et du Quai Branly (7e et 16e).

- Afin de découvrir Paris à pied, de **nouveaux parcours signalés** ont été créés, parmi eux, un projet permettant la découverte de Paris à travers ses ponts avec le Comité d'histoire de la Ville de Paris.

### • Conforter la culture piétonne de Paris :

- En célébrant les piétons de Paris, et en instaurant la marche urbaine comme art de vivre.



© BERNARD MILLOT / MAIRIE DE PARIS



© 7 / MAIRIE DE PARIS

## D. LE RENOUVEAU DES PLACES PARISIENNES

Aujourd'hui, place à la co-élaboration ! Des collectifs (équipes composées d'architectes, urbanistes, paysagistes...) ont investi chacune des places parisiennes : Bastille, Fêtes, Gambetta, Italie, Madeleine, Nation et Panthéon, afin de construire de nouveaux espaces de convivialité innovants, durables et sobres.

La Ville de Paris a souhaité mettre en place une démarche complètement participative pour «fabriquer la ville» ensemble. Ce projet est une occasion pour les Parisiens et usagers de la capitale, de participer activement à redistribution des espaces, afin de privilégier la circulation des piétons et des cyclistes.

Des collectifs pluridisciplinaires (architectes, paysagistes, programmistes, urbanistes...) ont été désignés. Ils ont progressivement investis chacune des places depuis le juillet 2016. Avec l'aide et les propositions des parisiens et des parisiennes, ils ont travaillé sur l'élaboration et la construction de leurs usages répondant aux attentes : permettre des activités sportives et culturelles, s'y arrêter pour déjeuner, jouer ou travailler, envisager une végétalisation si elle est possible... L'objectif est également de doubler la longueur des pistes cyclables pour encourager la pratique du vélo.

### LES TRAVAUX ONT DÉJÀ COMMENCÉ OU SONT À VENIR TRÈS PROCHAINEMENT SUR LES QUATRE PLACES SUIVANTES :

- **Place de la Madeleine (8e arrondissement) :**

début des travaux en octobre 2018, fin estimée en juillet 2019.

- **Place de la Nation (11e et 12e arrondissement) :**

début des travaux depuis juillet 2018, fin estimée en juin 2019.

- **Place du Panthéon (5e arrondissement) :**

début des travaux depuis juillet 2018, fin estimée en décembre 2018.

- **Place de la Bastille (4e, 11e, et 12e arrondissement)**

début des travaux en octobre 2018, fin estimée en novembre 2019.

- **Place des Fêtes (19e arrondissement)**



# DES ACTIONS POUR PROPOSER DES ALTERNATIVES AUX VÉHICULES INDIVIDUELS POLLUANTS

## A. L'OFFRE SVP

De nouveaux services voient aujourd'hui le jour pour remplacer le service Autolib'. Les véhicules disponibles au service de la mobilité des Parisiens et visiteurs vont ainsi se répandre au cœur de Paris, avec des services accessibles facilement via des applications dédiées, et certains disponibles dès à présent, comme le service de véhicule partagés SVP.

SVP est un label encourageant les services de véhicules partagés en mettant à disposition des opérateurs, plus de 200 places de stationnement en voirie. Chaque station comprend deux véhicules et dépend d'un unique opérateur (Communauto, Ubeeqo ou Zipcar). Les véhicules proposés répondent tous aux exigences du plan de lutte contre la pollution.

Un véhicule partagé remplace en moyenne sept véhicules en circulation, participant ainsi à l'effort en faveur de la réduction des gaz à effet de serre et des émissions de polluants. Cette solution est également flexible : vous réservez votre véhicule selon vos besoins et l'utilisation d'un service de véhicule partagé coûte également moins cher que de posséder son propre véhicule (assurance, entretien, stationnement...).

À la fin du mois de septembre, la mise en place d'un nouveau parc de places sera débattue au conseil de Paris, l'objectif étant de débloquer jusqu'à 1000 places de stationnement labellisées SVP sur la voie publique pour les citadines comme les utilitaires.



## B. L'OFFRE DE FREE-FLOATING À VENIR

### RENAULT

Le Groupe Renault, à travers son plan stratégique « Drive the Future », s'est donné comme priorité le développement des véhicules électriques et des services de mobilité durable pour tous et a annoncé, en juin 2018 un investissement d'un milliard d'euros pour la production de véhicules électriques en France.

Ainsi, le 27 septembre, Moov'in Paris, qui associe Renault et le loueur Ada (filiale du groupe Rousselet) mettra en circulation 120 véhicules électriques (100 Renault Zoé et 20 Twizy) dans le 11 et 12e arrondissement ainsi qu'une dizaine à Clichy. Fin octobre, 200 Zoé supplémentaires seront mises en circulation puis fin novembre, 200 Zoe de plus. Moov'in s'engage à mettre en circulation « 2.000 voitures électriques à Paris d'ici à la fin 2019 ».

### PSA

L'autre opérateur à lancer son service d'autopartage dans la capitale est PSA, sous la marque Free2Move. 500 Peugeot et Citroën électriques seront mises à disposition d'ici la fin de l'année. Les voitures seront rechargées et nettoyées par le prestataire, et un élargissement à la banlieue est déjà à prévoir.

## C. LES AIDES À LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Pour encourager l'acquisition d'un véhicule pratique, propre et silencieux, la Mairie de Paris aide les particuliers et subventionne 33% du prix d'achat d'un vélo à assistance électrique, d'un cyclomoteur électrique, mais aussi d'un triporteur ou d'un vélo cargo sans assistance électrique, dans la limite de 400 €. Au-delà de la subvention pour les vélos à assistance électrique, le plan de lutte contre la pollution atmosphérique entré en vigueur le 1er juillet 2015 a permis de créer de nouvelles aides concernant le vélo, notamment, la subvention pour l'achat d'un vélo traditionnel ou encore les aides aux copropriétés parisiennes souhaitant installer un abri vélo sécurisé.

Aussi, pour les particuliers, en échange de l'abandon d'un véhicule personnel, un bouquet de mobilités plafonné à 600 € est proposé (Navigo, Vélib'...) une fois par personne. Il est également proposé aux conducteurs parisiens venant d'obtenir leur permis, de bénéficier, à posteriori, d'un remboursement de l'abonnement annuel au service Vélib', une fois par personne.

Des aides sont également proposées aux professionnels souhaitant s'équiper d'un utilitaire électrique, hydrogène ou GNV, jusqu'à 1000 € pour un micro-utilitaire de transport de marchandises, 6000 € pour un véhicule utilitaire léger électrique, hydrogène ou GNV, et jusqu'à 9000 € pour un poids lourd électrique, hydrogène ou GNV.

Concernant les deux-roues motorisés électriques pour les professionnels, jusqu'à 400€ peuvent être apportés pour l'achat ou la location d'un deux-roues motorisé électrique, et jusqu'à 2000€ (50% du prix maximum) pour l'installation d'un espace pour permettant de recharger les batteries des deux-roues électriques.

L'acquisition ou la location de cycles pour les professionnels est également concernée, des aides peuvent également être apportées, jusqu'à 400 € pour l'achat ou la location d'un vélo à assistance électrique, 1200 € pour l'achat ou la location d'un vélo cargo ou d'un triporteur à assistance électrique ou non, et jusqu'à 400 € pour un dispositif d'assistance électrique permettant de transformer un vélo traditionnel en vélo à assistance électrique.

Il existe également des aides pour les moteurs de bateaux, l'acquisition ou la location d'autocars électriques, hydrogène ou GNV, les véhicules d'auto-écoles.

Les taxis sont également concernés par ces mesures, des aides élevées sont destinées aux détenteurs de licences de taxi parisien d'une hauteur de 4000 € pour l'acquisition d'un véhicule hybride rechargeable essence neuf, et 2000 € pour un véhicule d'occasion.

**RETROUVEZ TOUTES  
LES AIDES ET DÉTAILS  
DES MODALITÉS  
SUR LE SITE PARIS.FR**



# UN ESPACE PUBLIC APAISÉ

## A. PARIS RESPIRE

Créé en 2003, le dispositif Paris Respire contribue à la qualité de vie des riverains, et permet de profiter de rues apaisées, silencieuses et moins polluées. Ces zones, réparties sur tout le territoire parisien, offrent aux piétons, rollers et vélos, des espaces de promenade dans des voies fermées à la circulation automobile, les dimanches et jours fériés.

En 2017, le dispositif s'est élargi à trois nouveaux quartiers : celui du bassin de la Villette (19e), de Jourdain Levert (20e) et de la Butte aux cailles (13e).

La piétonisation des Champs-Élysées chaque premier dimanche du mois vient compléter les possibilités de promenades : Parisiens, Franciliens et visiteurs ont l'embaras du choix pour profiter d'une ville apaisée.

Cette année, de nouvelles zones bénéficieront de ce dispositif, et ce dès l'automne, avec la première opération « Paris respire centre » le dimanche 7 octobre. Elle prévoit, un dimanche par mois, de piétonniser la majorité des quatre arrondissements du centre, et sera en partie testée lors de la première journée sans voiture du dimanche 16 septembre 2018.

Durant ces fermetures à la circulation, les zones restent accessibles aux riverains véhiculés sur présentation d'une pièce justificative, aux taxis, VTC et transports collectifs, grâce à un barrage filtrant. Les horaires de fermeture de la voirie dépendent du secteur concernés, et ont été étendus au fil des éditions.





### Légende

-  Zones permanentes
-  Zones Paris Respire\*
-  Zones estivales\*
-  Champs Elysées  
Tous les 1<sup>er</sup> dimanche du mois

\* les dimanche ou les dimanche et jours fériés en fonction des zones

PARIS  
RESPIRE




## B. LA DIMINUTION DU VOLUME SONORE PARISIEN

Les sondages régulièrement organisés sur les préoccupations environnementales montrent qu'une part croissante des Français déclare être gênée par le bruit et que cette gêne est d'autant plus importante que l'on se trouve dans un secteur urbain dense (sondage MEDDE/IFOP « Les Français et les nuisances sonores », septembre 2014). Cette gêne ne peut être ignorée, d'autant qu'elle représente le deuxième impact environnemental sur la santé humaine derrière la pollution de l'air.

Pour faire face à ces enjeux, la Ville de Paris et ses partenaires (Association Bruitparif, Préfecture de Police) mettent des actions en œuvre dans le but de réduire de façon significative, la pollution sonore routière dans Paris.


Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) comprend donc 39 actions réparties en trois thèmes : « Évaluer », « Sensibiliser », et « Agir ». Le thème « Évaluer » vise à une meilleure compréhension de l'origine et de l'ampleur de certaines nuisances sonores. Le thème « Sensibiliser » a pour objectif de rappeler à chacun que la qualité de l'environnement sonore est en grande partie une question de comportement, qu'il peut tour à tour être gêneur, et gêné et que le bruit est l'affaire de tous, individus et collectivités. Le thème « Agir » a pour but d'améliorer l'environnement sonore en priorisant la suppression ou d'atténuation des sources de bruit routier, à travers l'aménagement de l'espace public, le développement des mobilités durables et d'amélioration des véhicules.

La principale source de bruit dans l'environnement est le trafic routier, avec plus de 125 millions d'européens exposés à des seuils au-delà de 55 décibels en Lden (indicateur de bruit associé à la gêne sur toute une journée).



Depuis le début de la mandature, la lutte contre le bruit de Paris fait partie du large programme visant à promouvoir les nouvelles manières de se déplacer. Des actions de sensibilisations des professionnels et du grand public ont été mises en place.

De plus, la Ville poursuit son programme de revêtement anti-bruit sur le périphérique. Au total, la moitié du boulevard périphérique a été traitée avec un enrobé phonique. La Ville de Paris a ainsi investi 9 millions d'euros au bénéfice des riverains tant Parisiens que des communes limitrophes.



## **CONTACT**

Marion Fonteny  
Mairie de Paris • Service de presse  
[marion.fonteny@paris.fr](mailto:marion.fonteny@paris.fr) • 01 42 76 49 61